



**Projet d'Appui à l'Intégration
Socio-économique des Personnes
Vulnérables (PAISPV)**

- 1-Identification**
- 1.1** Intitulé du Projet : **PROJET D'APPUI À L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES VULNÉRABLES (PAISPV)**
 - 1.2** Promoteur du projet : Le Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance
 - 1.3** Type de projet : National
 - 1.4** Axe stratégique du PAG :Axe stratégique 6, Pilier 3 (Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations)
 - 1.5** Durée et Localisation du Projet : 5 ans (2023-2027)
 - 1.6** Localisation du projet : Tout le territoire national

**2-Description du
Projet**

Contexte et justification du projet

Le Bénin a ratifié plusieurs conventions internationales et régionales et adopté bon nombre de textes et lois visant la promotion et la protection des droits des personnes vulnérables que sont les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes indigentes, les personnes vivant avec le VIH, les parents de naissances multiples, les malades mentaux, les sinistrés, etc.

En dépit de ce dispositif législatif et réglementaire mis en place, ces personnes vulnérables sont toujours confrontées à la marginalisation, à la privation de leurs droits et à plusieurs autres types de violences à leur égard. Au Bénin, une analyse de la situation des enfants, faite par l'UNICEF en 2017, a évalué à près de 40.317 la population des enfants soumis à la traite. Ces enfants et adolescents, qui proviennent des différents départements du Bénin et également des pays voisins, sont le plus souvent recrutés par des réseaux organisés pour le travail domestique, la mendicité, la prostitution, le travail dans les mines et dans l'agriculture. L'ampleur exacte du problème et la situation des enfants de la rue ne sont pas bien connues car occultées par le phénomène plus visible des enfants mendiants. La mendicité occuperait 54% de la population des enfants de la rue. L'état des lieux des conditions de vie des enfants dans les Centres d'Accueil et de Protection de l'Enfant (CAPE), réalisé en 2017 par le MASM et UNICEF-Bénin, a montré que 8.730 enfants en situation difficile (article 169 du code de l'enfant) vivaient dans 274 centres dédiés (Orphelinats, Centres de transit, Centres résidentiels de longs séjours, Centres mixtes et Centres spécialisés). Autrement dit moins du quart de cette population d'enfants en danger serait pris en charge dans les différentes structures ; il faut noter que la plupart de ces centres sont mal construits et ne répondent pas aux normes d'infrastructures et d'équipements adoptées en la matière.

Les études réalisées par l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) sur la mendicité et sur la prostitution impliquant les enfants respectivement en 2015 et 2016, révèlent que des milliers d'enfants errent dans les rues, les marchés et les places publiques et sont régulièrement victimes de violences, d'abus et d'exploitations qui compromettent leur évolution psychomotrice et handicapent, à la longue, leur autonomisation et leur contribution future au développement du pays. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2017-2018, 9 enfants sur 10 sont victimes de violences physiques et psychologiques diverses, 3 enfants sur 10 sont en situation de travail, 3 filles sur 10 sont mariées avant leur majorité. La grossesse en milieu scolaire est devenue endémique. En effet, selon les statistiques publiées en 2021 par le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, les établissements scolaires publics et privés ont enregistré au total 9 369 cas de grossesses.

De façon détaillée, 3045, 2912, 1122 et 2290 cas de grossesses ont été enregistrés respectivement au cours des années scolaires 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013 (RGPH4) fait état d'un effectif de 92 495 personnes vivant avec un handicap, soit 1,02% de la population totale. Selon l'étude diagnostique faite dans le cadre de la Politique Nationale de Promotion et l'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH), cette frange de la population est sujette à des discriminations et est fortement marginalisée au sein de la société. Sur le plan éducatif, malgré les actions entreprises dans le cadre de la prise en compte de leurs besoins éducatifs spéciaux, 72% des personnes handicapées n'ont aucune instruction et certaines catégories sont particulièrement affectées comme les muets. Le phénomène est plus accentué en milieu rural avec un taux de 79% comparé à 53% en milieu urbain. Au plan économique, la situation des personnes handicapées est préoccupante. La discrimination, la marginalisation et la « sous-estimation des capacités » des personnes handicapées sont totales. Malgré l'augmentation de l'espérance de vie grâce au progrès de la médecine, la qualité de vie des personnes âgées n'est pas à la hauteur des attentes. Elles sont exposées aux risques de maladies chroniques, d'incapacité, de marginalisation et même de décès prématurés.

Au regard de ce diagnostic, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance entend mettre en place un projet intitulé « Projet d'Appui à l'Intégration Socio-économique des Personnes Vulnérables » (PAISPV), qui vise à apporter une large gamme de prestations de prévention et de réponses idoines aux problèmes spécifiques des différentes cibles du secteur. Le projet inclut aussi les activités de communication pour un changement de comportements, y compris les dialogues communautaires, le signalement et la détection, l'appui psychosocial, l'accompagnement social personnalisé et de type familial, le renforcement de l'offre de services des structures de prise en charge, etc.

Ce projet est logé sous l'action 3 : « Leviers familiaux, promotion du genre et autonomisation économique des femmes » du Programme 2 : « renforcement de la gestion des affaires sociales » du plan stratégique 2022-2026 du MASM. Ce projet sera mis en œuvre grâce aux subventions de l'État et à l'accompagnement des PTF.

3-Objectifs du Projet

3.1 Objectif Général : Contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des personnes vulnérables

3.2 Objectifs Spécifiques :

Il s'agira spécifiquement :

- de renforcer le dispositif d'accueil, de prise en charge et de réinsertion des enfants en situation difficile ;
- d'appuyer l'intégration socio-économique des personnes à besoins spécifiques (personnes handicapées, polyhandicapés, personnes atteintes de l'albinisme, autistes, malades mentaux, PVVIH, mendiants et personnes âgées) ;
- d'assurer la coordination et la gestion du projet.

4-Résultats attendus

Les résultats attendus de ce projet sont :

- le dispositif d'accueil, de prise en charge et de réinsertion des enfants en situation difficile est renforcé ;
- l'intégration socio-économique des personnes à besoins spécifiques (personnes handicapées, polyhandicapés, personnes atteintes de l'albinisme, autistes, malades mentaux, PVVIH, mendiants, personnes âgées) est renforcée;
- La gestion et la coordination du projet sont assurées.

5-Principales activités du projet

Le projet sera exécuté à travers seize (16) actions prioritaires. Il s'agit des actions suivantes :

- identification et enrôlement des cibles ;
- réinsertion des enfants en situation difficile ;
- prise en charge psychosociale, (psychologique, juridique, nutritionnelle, sanitaire) des enfants en situation difficile (OEV, ...);
- renforcement des capacités des :
 - o acteurs (CPS, CAPE, Familles hôtes, familles d'accueil) de la protection de l'enfant et de la promotion de la famille ;
 - o agents animateurs des structures étatiques, privées et associatives de prise en charge des personnes handicapées y compris les enseignants des CPSA ;
- renforcement de la stratégie de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) ;
- appui à la prise en charge chirurgicale des enfants et adolescents handicapés ;
- prise en charge holistique des personnes à besoins spécifiques (personnes handicapées, polyhandicapés, personnes atteintes de l'albinisme, autistes, malades mentaux, PVVIH, ...);
- amélioration de l'accès aux soins et services préventifs et curatifs intégrés de qualité et centrés sur la personne âgée ;
- coordination du projet ;
- appui au fonctionnement des Centres d'Accueil et de Transit des Enfants ;
- rénovation et équipement des CPSA ;
- élaboration des curricula de formation au profit des CPSA ;
- évaluation de la Politique Nationale de la Protection de l'Enfant ;
- actualisation de la Politique Nationale de la Protection de l'Enfant et élaboration de son plan d'action ;
- évaluation du Projet d'Appui à l'Intégration Socio-économique des Personnes Vulnérables (PAIS-PV) ;
- suivi des cibles du projet.

6-Bénéficiaires directs

- les enfants en situation difficile (enfants errants dans la rue, enfants victimes de traite, de travail ou de migration, enfants orphelins et vulnérables,...);
- les personnes handicapées (PH) ;
- les personnes âgées (PA) ; et
- les autres couches à besoins spécifiques comme les polyhandicapés, les personnes atteintes de l'albinisme, les personnes vivantes avec le VIH, les malades mentaux, etc.

7-Effets attendus

- au moins 75 % des enfants en situation difficile identifiés sont intégrés dans des familles ;
- au moins 40 % des enfants handicapés bénéficient de prise en charge pour des interventions chirurgicales et appareillage ;
- des mendiants n'existent plus dans les rues dans les grandes villes ;
- au moins 50% des personnes âgées sont prises en charge et sont épanouies.

8-Interactions avec d'autres projets

Programme de filets de protection sociale productifs « GBESSEKE » 2022-2026

9-Composantes concernées

Programme 2 du plan stratégique : Renforcement de la gestion des affaires sociales

10-Coût et financement du projet

Le budget global du projet est estimé à **six milliards neuf cent trente-trois millions quatre-cent milles (6 933 400 000) de francs CFA** sur les cinq (05) ans.

11-Sources de financement

Le projet sera mis en œuvre sur financement du Budget National et des Partenaires Techniques Financiers

12-Mode d'exécution

Direct et indirect